

Centenaire de la Grande Guerre 1914 /1918

LE DESTIN TRAGIQUE DU CHASSEUR AUGUSTE ODDE, FUSILLÉ POUR L'EXEMPLE (panneau 1)

Famille ODDE de Six-Fours

AUGUSTE ODDE (1892-1914)

Né à Six-Fours le 29/12/1892. Classe 1912. Matricule 694. Forgeron aux Chantiers de La Seyne.

Incorporé au 24^e Bataillon de Chasseurs Alpins le 9/10/1913.

A ce titre, il fait partie du 15^e Corps.

En manœuvre dans les Alpes en juillet 1914, lors de la mobilisation il rejoint son dépôt à Villefranche-sur-Mer et part en campagne le 10 août.

Fusillé, réhabilité, “Mort pour la France”.

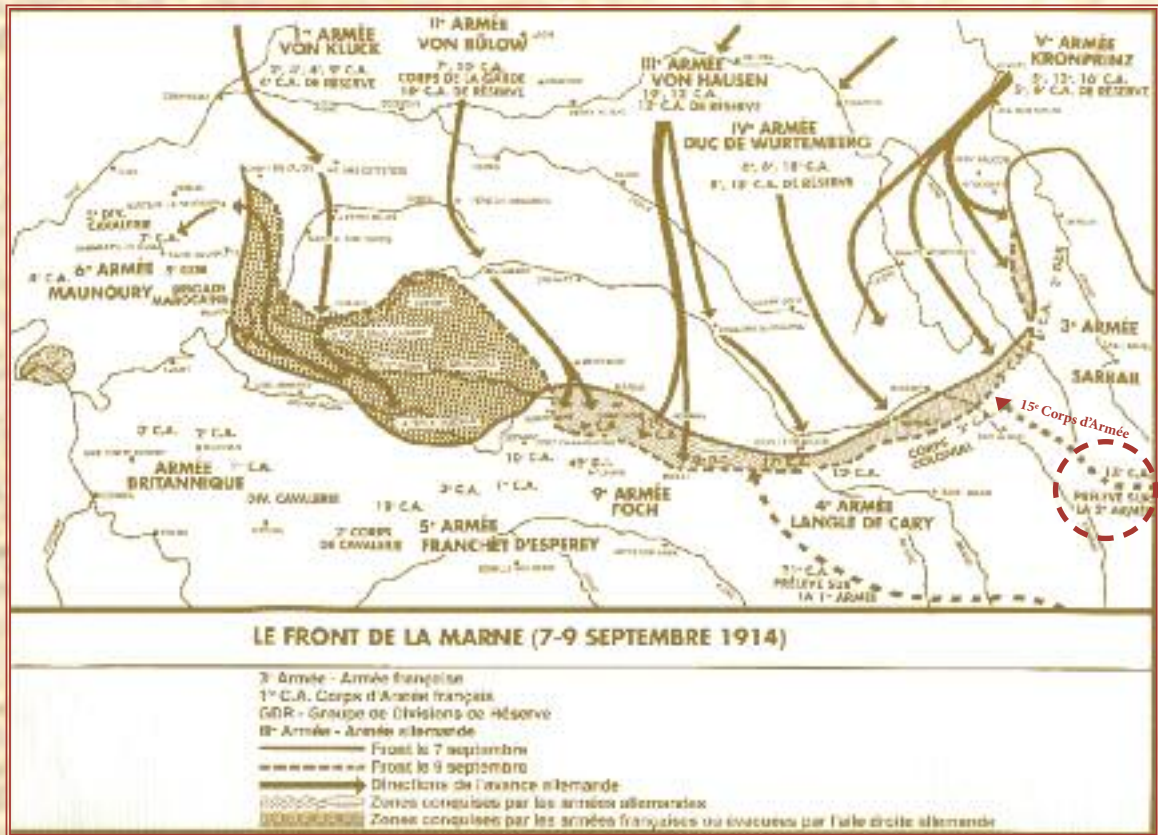
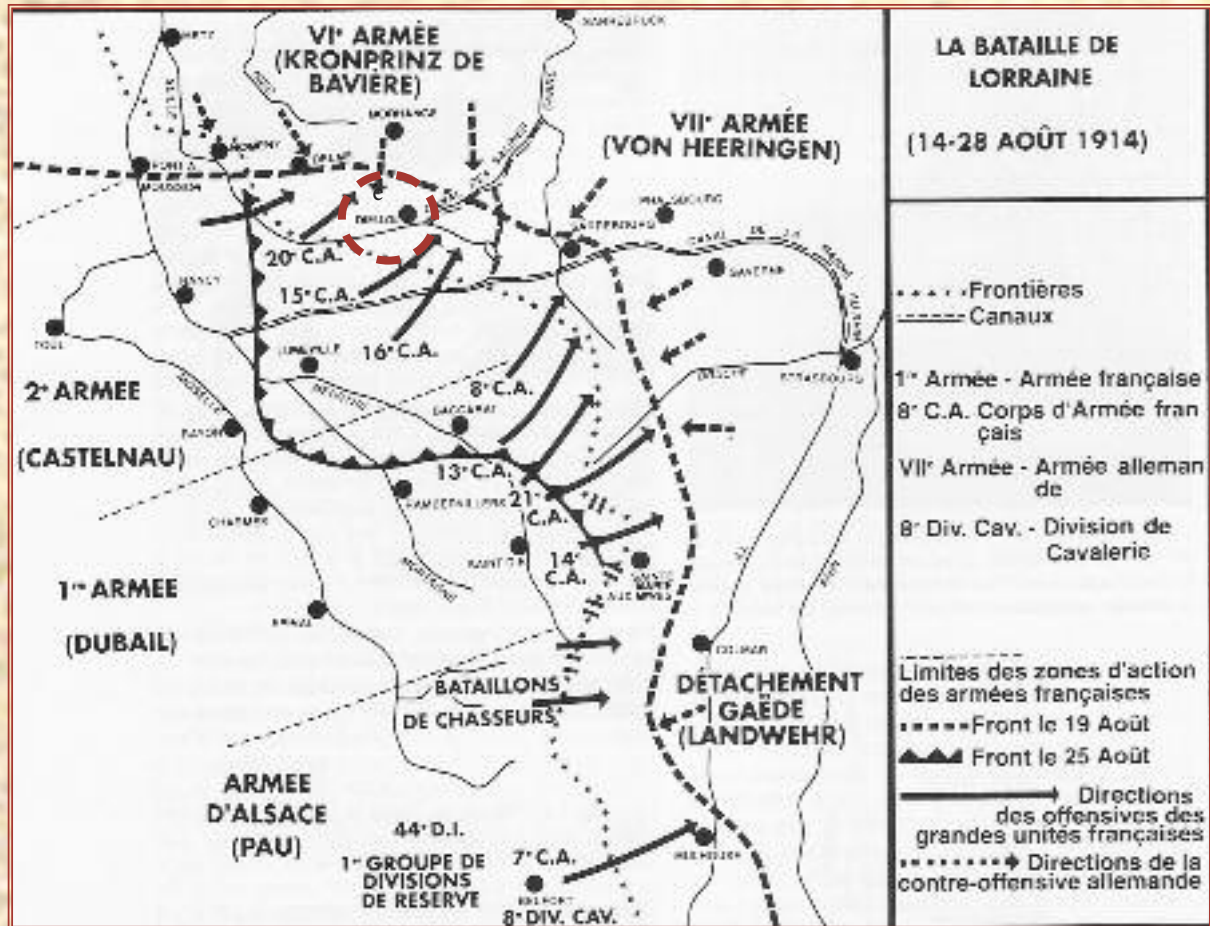
Croix de Guerre, médaille militaire.



Photographie d'Auguste Odde (Famille Odde)



Fiche individuelle (Mémoire des Hommes)



Centenaire de la Grande Guerre 1914 /1918

LE DESTIN TRAGIQUE DU CHASSEUR AUGUSTE ODDE, FUSILLÉ POUR L'EXEMPLE (panneau 2)

VERS LA CASSATION DU JUGEMENT : OCTOBRE 1914-12 SEPTEMBRE 1918

En octobre 1914, un des compagnons du chasseur Odde, Jules Arrio, condamné à mort et en attente de sa demande de commutation de peine, est examiné par un médecin qui extrait de son bras un éclat de shrapnell (projectile allemand). Les conclusions du docteur Cathoire sont remises en cause. Le commandant de la III^e Armée demande l'ouverture en sa faveur d'une procédure de révision. Le 13 mars 1915, la Cour de cassation casse le jugement du conseil de guerre de la 29^e DI. L'erreur commise envers un des inculpés rend indispensable de reconsi-dérer l'ensemble du jugement pour les cinq autres.
Le 12 septembre 1918, la Cour de cassation annule le jugement concernant Auguste Odde.

LA RÉHABILITATION PUBLIQUE

Sous la pression des associations d'anciens combattants, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la SFIO, de parlementaires (comme le député Renaudel), de journaux (*Le Petit Var*), une campagne pour la réhabilitation publique du chasseur Odde est lancée dès la fin de la guerre.

Le 3 septembre 1922, les obsèques du chasseur rassemblent à Six-Fours une foule considérable et scellent sa réhabilitation.

En 1923, après délibération municipale, il est décidé de donner le nom d'Auguste Odde à la traverse où habitent ses parents et le nom du Chasseur Auguste Odde à la rue du vieux quartier de Reynier.

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DU 20 OCTOBRE 1918

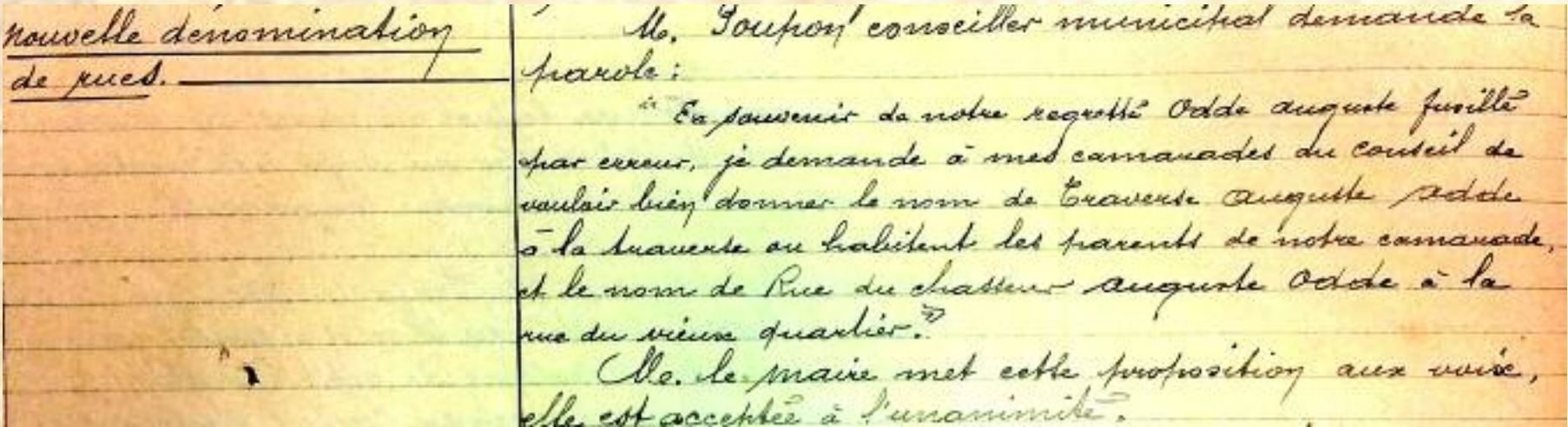
« Attendu qu'il ressort de ce qui précède que les soldats Tomasini, Odde, Gauthier et Pellet n'ont pas commis de crime d'abandon de leur poste en présence de l'ennemi par suite de mutilation volontaire, et qu'ainsi il ne subsiste rien à leur charge qui puisse être qualifié crime ou délit ; que d'autre part, l'action publique est éteinte à l'égard de Tomasini, Odde et Gauthier par la mort de ces condamnés ; que, dès lors, il y a lieu aux termes des paragraphes 5 et 6 de l'article 415 du code d'instruction criminelle de prononcer la cassation sans renvoi ; Par ces motifs, casse et annule le jugement du conseil de guerre de la 29^e division d'infanterie en date du 18 septembre 1914, qui a condamné les soldats Tomasini (Joseph), Odde (Auguste), Gauthier (Lambert) et Pellet (Charles) à la peine de mort ; décharge la mémoire de Tomasini, Odde et Gauthier des condamnations prononcées contre ces militaires ; dit n'y avoir lieu à renvoi ; ordonne l'affichage du présent arrêt dans les lieux déterminés par l'article 445 du code d'instruction criminelle et son insertion au Journal officiel ; or-donne également que le présent arrêt sera imprimé ; qu'il sera transcrit sur les registres du conseil de guerre de la 29^e division d'infanterie et que mention en sera faite en marge du jugement annulé. Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique de la Cour de cassation, chambre criminelle le 12 septembre 1918. »

EXTRAIT DU PETIT VAR DU 25 OCTOBRE 1919 “ POUR LA RÉHABILITATION D'ODDE

Nous recevons : L'action de la Ligue n'a jamais cessé d'exister pendant la guerre. Ayant reconquis nos libertés depuis la levée de l'état de siège, vous devez vous montrer plus ardents que jamais. Vous êtes conviés demain dimanche au meeting qui doit se tenir au Casino dans la matinée. Renaudel y traitera l'amnistie pleine et entière... Le soir à 2h30, vous vous retrouverez à Reynier pour assister à la réhabilitation de Odde Au-guste, victime des tribunaux militaires, fusillé et reconnu innocent. Pauvre enfant du Var, malheureux autant qu'inconsolables parents ! Juges assassins ! L'extrait des mi-nutes de la Cour de cassation, paru au Journal officiel du 20 octobre 1918, page 9124, devait être affiché par les soins du gouvernement à l'hôtel de ville de Reynier. Le gou-vernement, sur nos interventions fréquentes depuis février dernier, est resté indifférent à nos appels. Ce qu'il n'a pas fait, nous le ferons dimanche...

Mères de famille, parents qui avez des enfants, vous qui devez les donner un jour à l'armée pour ce pays qu'est la France, venez grossir nos rangs et vous verrez de quoi sont capables les conseils de guerre. Pas de défaillances ! Debout, camarades, pour notre idéal de justice et de vérité !

Le secrétaire fédéral, BARBAROUX Edmond.”



Délibération du conseil municipal du 27 février 1923 (archives municipales de Six-Fours)



Photographie du tombeau (Famille Odde)

TEXTE ÉCRIT PAR ANDRÉ ODDE À LA MÉMOIRE DE SON FILS

Au soir de sa vie, s'adressant à la mémoire de son « cher enfant », son père écrit :

« Triste journée qui me rappelle la fatale date du 19 septembre 1914. Jour où tu fus attaché au poteau et tes frères t'ont fusillé. La plaie que je porte au cœur, seule la mort la cicatrisona. Que des pensées ont dû traverser ton cerveau. Tu as dû penser à ton vieux père, à ta vieille mère ainsi qu'à tous les tiens. Tu allais mourir non pas par les balles boches, mais par les balles françaises à la suite de la célèbre prestation du docteur de première classe Cathoire, l'instigateur du crime odieux... Ah oui messieurs nos grands chefs, vous avez commis des erreurs qui ne sont pas pardonnables. Quelles sanctions avez-vous prises envers ces gens-là, principalement envers l'instiga-teur du crime, aucune... Vous avez déshonoré une famille, vous avez entraîné mon nom dans la boue, vous m'avez fait montrer du doigt... Après avoir entraîné ce lourd fardeau sur mes épaules pendant de longues années, la lumière s'est faite et alors ma tête blanche a pu se relever avec fierté et crier à ceux qui me jetèrent la pierre, mon fils est mort en brave et non en lâche... ».

Extrait du Petit Var, 27 octobre 1919

« En l'honneur de la mémoire du chasseur Odde, victime d'une épouvantable erreur judiciaire. Une journée prin-tanière a favorisé la grandiose manifestation en l'hon-neur du chasseur Odde...La Ligue des Droits de l'Homme, le parti socialiste et l'Association Républicaine avaient lancé un appel à toutes les personnes éprises de justice pour venir affirmer leur sentiment au malheureux père Odde. Dans la nombreuse assistance, beaucoup de dames, de demoiselles, les citoyens venus de Sanary, de La Seyne, de Toulon même. Notons la présence de MM. Lenoir et Claude, conseillers généraux ; Albert et Paul, anciens conseillers municipaux de La Seyne... Barbaroux secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, Jauffret, secrétaire du parti socialiste seynois, Collomb de l'A.R.A.C. de Toulon, les mutilés de Sanary avec leur drapeau... A 15 heures, le citoyen Picareau, président du Cercle des Campagnards de Reynier, ouvre la séance tan-dis qu'à côté de la tribune, du haut de laquelle vont se succéder les orateurs, est appuyé le brave père Odde dont la douleur est grande... M. Barbusse*, président de la Fédération nationale de l'A.R.A.C. n'a pu venir, mais M. Pons de La Seyne donne lecture du discours qu'il a adressé. Nous en extrayons les passages suivants : « Mais devant l'iniquité abominable, l'erreur monstrueuse et sa consécration définitive, les paroles si respectueuses, si affectueuses qu'elles soient ne servent à rien, les protes-tations et les plaintes se heurtent vainement à la mort... Certes la réhabilitation est un acte qui s'impose... Mais la seule façon de supprimer les iniquités qu'entraîne la guerre, c'est de supprimer la guerre elle-même. Guerre à la guerre...Ayons à la fois le courage et le bon sens de bâtir un avenir meilleur et ainsi nous accomplirons vis-à-vis de Odde et de ses frères de misère la plus belle ré-habilitation et la seule vengeance digne d'eux »...

* H. Barbusse (1873 - 1935). Ecrivain, engagé volontaire en 1914, tire de son expé-rience personnelle du front, un roman de guerre intitulé "Le feu" paru en 1916 pour lequel il reçoit la même année le prix Goncourt.



Plaquette de la pièce de théâtre : la légende noire du soldat O

80 ans plus tard, en 2003, une nouvelle plaque commémorative est inaugurée par la municipalité... Les années qui passent n'effacent pas la mémoire du jeune chasseur fusillé pour l'exemple. En 2004 une pièce de théâtre lui est consacrée par André Neyton sous le titre "La légende noire du soldat O". Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, expositions, publica-tions, conférences rappellent le destin tragique d'Auguste Odde et, à travers lui, celui des fusillés pour l'exemple injustement condamnés.